

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La Région urbaine de Lyon (RUL) est une association ayant pour objet de renforcer les complémentarités entre collectivités et d'élaborer des orientations en matière d'aménagement de son territoire s'étendant sur les départements de l'Ain, l'Isère, la Loire et le Rhône.

La RUL administre un organisme de concertation constitué par la conférence de la Région urbaine de Lyon

L'assemblée générale est composée des représentants des membres fondateurs, à raison de six représentants pour chacun des départements et de douze représentants pour la communauté urbaine de Lyon.

Le président du conseil régional Rhône-Alpes est membre de droit de l'assemblée générale.

Le préfet de Région assiste de droit à l'assemblée générale de même que le président du programme agricole de la Région urbaine de Lyon.

La Communauté urbaine est représentée par douze membres titulaires et douze membres suppléants à l'assemblée générale ;

B - Propose de bien vouloir désigner les représentants de la communauté urbaine de Lyon (douze titulaires et douze suppléants) à l'assemblée générale de la RUL

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

délibère

Désigne messieurs Alain Breuil, François Buffet, Henry Chabert, Michel Chapas, Gérard Collomb, Jacky Darne, Guy Fischer, Roland Fulchiron, Alain Jeannot, José Mansot, Jacques Moulinier, Régis Peyrard, titulaires et messieurs Jean-Paul Bret, Jean-Claude Bourcet, Pierre Crédoz, Jean-Pierre Flaconnèche, Bernard Gindre, Louis Guillemot, Patrick Huguet, Jacques-Henri Jacot, Jean-Marie Mick, Vahé Muradian, Christian Philip, Michel Reppelin, suppléants, en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon (douze titulaires et douze suppléants) à l'assemblée générale de la RUL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,